



JANVIER 2026

Ce mois-ci...

- » **Mot de la présidente**
- » **Geneviève en parle...**
- » **Ta pause**
- » **Mise à jour de ton dossier**
- » **Assurance médicaments du CSSTL**
- » **Pense à ça**

Mot de la présidente

Chers membres,

En ce début de nouvelle année, je tiens d'abord à vous offrir mes vœux les plus sincères de santé, de solidarité et de réussite, autant dans votre vie professionnelle que personnelle. Chaque année apporte son lot de défis, mais aussi de belles occasions de se mobiliser, de grandir ensemble et de faire rayonner la force collective qui nous unit.

L'année qui s'amorce sera marquée par plusieurs enjeux importants pour notre milieu de travail. Plus que jamais, la défense de nos conditions, la reconnaissance de nos compétences et l'amélioration de notre qualité de vie au travail demeurent au cœur de nos priorités. Votre syndicat continuera d'être présent et déterminé, pour faire valoir vos droits et vous soutenir lorsque vous en avez besoin.

Je tiens également à souligner la confiance que vous nous accordez, ainsi que l'engagement de nos délégués syndicaux. Ensemble, nous poursuivrons le travail amorcé, dans la continuité, avec rigueur et bienveillance. Notre force repose sur chacune et chacun de vous : votre participation, vos idées, vos préoccupations et votre solidarité nourrissent chacune de nos actions.

En 2026, continuons de faire front commun. Continuons de bâtir un milieu de travail plus juste, plus humain et plus équitable. Ensemble, nous sommes plus forts.

Je vous souhaite une année remplie de réussite, de sérénité et de solidarité

Solidairement,

Carol-Anne Dupré



Geneviève en parle...

Mes souhaits pour 2026!

Chers membres du personnel de soutien, en ce début d'année 2026, je tiens à vous souhaiter une année 2026 exceptionnelle!

Que souhaiter au personnel de soutien scolaire?

- Je vous souhaite une reconnaissance encore plus grande pour le travail extraordinaire que vous réalisez chaque jour.
- Je vous souhaite de pouvoir prendre vos pauses afin de terminer l'année scolaire.
- Je vous souhaite des conditions de travail améliorés.
- Je vous souhaite de ne plus être confronté à la violence chaque jour.
- Je vous souhaite de pouvoir dénoncer la violence que vous subissez.
- Je vous souhaite d'être respecté par les élèves et les membres du personnel.
- Je vous souhaite de vous sentir bien au travail.
- Je vous souhaite que nos dirigeants fassent des investissements dans l'éducation en 2026.
- Je vous souhaite de vous sentir heureux(se) au travail.

Cette année plus que jamais, votre syndicat sera à vos cotés pour vous accompagner peu importe les situations. Ensemble, maintenons la solidarité, le respect et la bienveillance qui nous unissent.



Geneviève Leclerc
Vice-Présidente

TA PAUSE

Si tu as droit à deux pauses par jour cela correspond à deux heures et demi payées de repos par semaine.

Une bonne raison pour prendre ta pause et te ressourcer!

Tu as droit à 15 minutes de pause payées par demi-journée de travail. Cette pause doit être prise vers le milieu de la période de travail.

Une demi-journée de travail équivaut à une période de travail continue de 3 heures ou plus. Si ta journée régulière de travail comporte 6 heures de travail ou plus,

tu as droit à 2 périodes de pause.



MISE À JOUR DE TON DOSSIER

Ton dossier est-il à jour ?

Pour tout changement d'adresse, courriel ou numéro de téléphone, tu peux communiquer avec nous par courriel spstl@videotron.ca ou par téléphone 450 424-4626

INFORMATION



ASSURANCE MÉDICAMENTS DU CSSTL

Es-tu obligé d'adhérer à l'assurance médicaments du CSSTL?

Si tu détiens une carte d'assurance maladie RAMQ, tu as l'obligation d'être couvert par l'un des régimes suivants :

- un régime d'assurance collective privé qui t'offre une assurance médicaments de base et autres garanties telles que l'assurance vie, l'assurance invalidité, etc.; (celui de ton employeur soit, le centre de services scolaire).

OU

- L'assurance médicaments | Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (gouv.qc.ca) (si ton employeur ne fournit pas un régime d'assurance collective ou si tu travailles 20 heures et moins).

Si tu es couvert par un régime d'assurance collective, tu as donc l'obligation d'y adhérer. Si tu n'as pas adhéré à un tel régime alors que tu en avais la possibilité, tu devras payer une cotisation au régime d'assurance maladie du Québec laquelle peut atteindre plus de 600 \$/par conjoint. Mais attention ! Même si tu paies une cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec, tu n'as pas droit aux avantages offerts par ce régime. Tu ne pouvais être couvert par ce régime étant donné que tu avais l'obligation d'adhérer au régime d'assurance collective qui t'était offert au centre de services scolaire. Idem pour ton conjoint(e).

Lorsque tu quittes ton emploi volontairement ou non, tu as 60 jours pour transformer ton assurance maladie collective en assurance maladie et soins de santé individuelle publique.

C'EST LA LOI sur l'assurance médicament du Québec!

Bien que la participation à l'assurance maladie soit obligatoire, il existe un droit d'exemption pour les protections d'assurance maladie. Vous devez cependant fournir à votre employeur une preuve de l'existence de cette assurance. 1

1 La loi sur l'assurance médicament oblige toute personne qui réside au Québec à bénéficier d'une couverture d'assurance médicaments, que ce soit par l'entremise d'un assurance privée ou du régime public d'assurance médicaments de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Une personne admissible a un régime d'assurance collective comportant une garantie d'assurance médicaments à l'obligation d'y adhérer et, s'il y a lieu, de couvrir ses personnes à charge.



SPSTL En action...



Pour nous contacter:



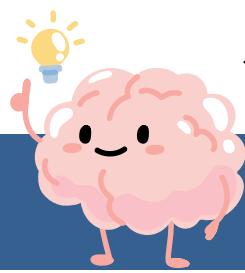
450 424-4626



spstl@videotron.ca

Pour plus d'information:





PENSE À ÇA



Chaque nouveau mois est une page blanche : janvier est l'occasion d'écrire un chapitre lumineux.



Janvier : le mois où je décide des résolutions... et où j'essaie vraiment de les tenir au moins jusqu'au 10.



Janvier est un nouveau départ : je reprends mon élan, une tâche à la fois.



Chaque petite victoire mérite une danse de la joie (même de 3 secondes).



En janvier, je me donne la permission d'apprendre, d'essayer, d'avancer.

